Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_22-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 I 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 novembre 2024 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 novembre 2024 s'est réuni le Lundi 25 novembre 2024 à 19 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

I.22
Nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement 2025 – 2029 avec la CAF à destination de la Commune de MARMANDE dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

La Convention d'Objectifs et de Financement 2023 - 2024 établie par la CAF et validée par la Collectivité de MARMANDE, arrivera à son terme le 31/12/2024.

Dans le cadre du partenariat qui nous lie avec la CAF concernant les accueils périscolaires (ALSH), une nouvelle convention bipartite 2025 - 2029 établie et présentée par la CAF à destination de la Collectivité de MARMANDE nous est proposée pour validation et signature par le gestionnaire, Monsieur Le Maire.

Cette convention a pour objectifs principaux la prise en compte des modalités d'accueils et le versement de subventions auprès de la Collectivité, défini comme suit :

- L'attribution de subventions ALSH Périscolaire
- La Bonification Plan Mercredi
- Le Complément Inclusif
- L'Intégration du temps de repas pour la pause méridienne

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_22-DE

A ce titre, il est nécessaire pour cela de signer une convention.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Approuve la Convention d'Objectifs et de Financement dans le cadre du partenariat entre la CAF et la Ville de MARMANDE

Autorise Monsieur Le MAIRE ou son représentant à signer cette convention et tous les documents qui y sont relatifs.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/11/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/11/2024.

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET